



LE CCAS FAIT PEAU NEUVE

Dès le 14 octobre, le centre communal d'action sociale (CCAS) qui a accueilli 3 140 personnes en 2018 change d'emplacement.

Il sera désormais situé au rez-de-chaussée de la Résidence Autonomie (RPA) avec un accès simplifié par l'arrière du bâtiment pour les personnes à mobilité réduite.

Cet accueil séparé permet aussi de ne pas troubler la vie quotidienne des résidents de la RPA, ce point ayant été vu après concertation avec les résidents eux-mêmes.

Plus grand, plus moderne et entièrement accessible, contrairement à l'ancien bâtiment de la rue Fratras (fait de marches, de recoins, de petites pièces et d'escaliers), ce nouveau local permettra d'accueillir les usagers dans des conditions de confidentialité parfaites.

Comme tous les centres communaux d'action sociale, celui de Pont-Sainte-Maxence qui fait partie de la direction de l'éducation et de la cohésion sociale, intervient principalement dans trois domaines :

- L'aide sociale légale qui, par la loi, est sa seule attribution obligatoire
- L'aide sociale facultative et l'action sociale, volets sur lesquels il dispose d'une grande liberté d'intervention et sur lesquels il met en œuvre la politique sociale définie par les élus locaux
- L'animation des activités sociales.

Le CCAS propose donc un ensemble de prestations pour remédier aux situations de précarité ou de grande difficulté sociale.

Il est aussi à l'initiative des colis de Noël et des repas pour les personnes âgées tout au long de l'année.

Il assure un rôle d'accueil, d'écoute, et d'orientation aux plus démunis vers les services ou organismes adaptés à chaque situation.

Le coût des travaux réalisés s'élève à 120 000 € et ont été réalisés en très grande partie par les services techniques de la ville.

Le bâtiment qui accueillait jusqu'alors le CCAS sera mis en vente et la somme récoltée sera réinvestie dans des travaux au service de la collectivité.

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

1 rue Pasteur
60700 Pont-Sainte-Maxence

Horaires d'ouverture

Lundi 14h00/17h00

Mardi, mercredi, jeudi, vendredi 9h00/12h00 – 14h00/17h00